



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Situation financière de l'Opéra de Paris

Question écrite n° 1094

#### Texte de la question

Mme Aurore Bergé attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la situation financière de l'Opéra de Paris. Depuis 2010, le désengagement financier de l'État a généré une diminution des subventions publiques de 55 millions d'euros, conduisant l'Opéra de Paris à augmenter le prix de ses places pour maintenir un certain équilibre économique et financier. Cette nouvelle politique tarifaire remet en cause l'ambition de l'Opéra de Paris de promouvoir un opéra populaire, accessible à tous, sans distinction de situation sociale. Par ailleurs, cette baisse des aides publiques s'est couplée à une hausse des besoins d'investissements ponctuels de l'Opéra de Paris, pour des raisons de sécurité (1 million d'euro par an) et de mise aux normes et d'évolution des systèmes de gestion dans le cadre de la mise en place d'une gestion budgétaire et comptable publique (2,5 millions d'euros). Ces engagements financiers et le cahier des charges de 350 spectacles par an placent l'Opéra de Paris dans une situation de risque de cessation de paiement. Elle lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour réévaluer le cahier des charges de l'Opéra de Paris et assurer la pérennité de la situation financière de cette institution culturelle essentielle.

#### Texte de la réponse

Alors que l'Assemblée nationale vient d'adopter les crédits budgétaires du ministère de la culture, la ministre de la culture tient à rappeler que les investissements réalisés à l'Opéra national de Paris, c'est-à-dire le Palais Garnier, l'Opéra Bastille, l'école de danse et les ateliers Berthier, qui accueillent près de 1,6 million de spectateurs et visiteurs chaque année et plus de 1 500 salariés chaque jour, sont de l'ordre de 10 à 12 millions d'euros pour 2018. La subvention d'investissement y concourt. S'y ajoutent les ressources propres de l'établissement, liées à la capacité d'autofinancement engendrée chaque année par son activité, soit 6 millions d'euros environ, la mise à contribution éventuelle, en complément, du fonds de roulement et les ressources de mécénat affectées à certaines opérations de travaux. Concernant plus particulièrement la salle du Palais Garnier, un programme de rénovation comprenant la restauration des tissus des loges, des fauteuils d'orchestre, de l'éclairage, le déplacement des projecteurs et de la zone publique a été établi en août 2014 et mis en œuvre depuis. Le programme de rénovation de la salle va se poursuivre, pour un coût total d'environ 2,5 millions d'euros ces quatre prochaines années. Les rénovations de la galerie et de la rotonde du Glacier pourraient, elles, faire l'objet d'un financement par voie de mécénat. Les opérations d'investissement de l'Opéra national de Paris font l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement examiné régulièrement par les ministères chargés de la culture et du budget. Les services du ministère de la culture assurent un suivi attentif et accompagnent l'établissement dans ces rénovations d'ampleur et dans l'importante transition que représente le transfert de la maîtrise d'ouvrage du bâtiment du Palais Garnier.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Aurore Bergé](#)

**Circonscription :** Yvelines (10<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1094

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 15 janvier 2018

**Question publiée au JO le :** [19 septembre 2017](#), page 4410

**Réponse publiée au JO le :** [6 février 2018](#), page 969